

Ajournement

avec le ministre, c'est la façon d'établir les prix qu'on se propose d'adopter tout en laissant la Commission canadienne du blé libre d'exercer son jugement dans l'établissement des prix d'un jour à l'autre. C'est un point dont il faut se souvenir.

Je note que, dans sa réponse à ma question, le ministre a dit qu'il croyait que j'étais en faveur de la commercialisation par la Commission du blé. Il a parfaitement raison, je le suis. Je crois qu'il nous faut laisser la Commission du blé libre de prendre ses décisions quotidiennes, mais le producteur et l'utilisateur de produits doivent aussi savoir dans quel cadre fonctionne la politique générale.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la justice): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour donner une brève réponse à la question du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Depuis quelque temps, la Commission canadienne du blé établit en effet le prix de l'orge sur le marché intérieur, hors de la région désignée; elle choisit un prix proportionnel à celui du maïs américain. Elle l'a fait pendant une période où les prix mondiaux des grains étaient très bas et aussi, à l'occasion, lorsqu'elle voulait offrir de l'orge sur le marché mondial à un prix assez bas afin de continuer à écouler nos produits sur les marchés et de conserver les clients. Elle a alors fixé un prix un peu plus élevé dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique, pour maintenir la concurrence avec le maïs américain qui influence la fixation de prix depuis environ trois ans, moment où la Commission canadienne du blé a décidé de faire concurrence aux céréales fourragères américaines et à les empêcher d'entrer au Canada.

Elle maintient sur les marchés de la Colombie-Britannique et de l'Est du Canada la concurrence avec le maïs américain en se basant sur le même principe. Pour diverses raisons, les prix internationaux peuvent parfois être plus élevés que celui du maïs américain; cela a été le cas ces derniers jours. Fait à noter, lorsque les prix intérieurs étaient supérieurs aux prix internationaux, ils demeuraient très bas et ne permettaient généralement pas de couvrir les frais de production. Maintenant qu'ils sont inférieurs aux prix internationaux, il est plus probable que ce soit rentable.

Il faudra tenir compte d'une autre considération à l'avenir: c'est le défi que pose le maintien d'un lien raisonnable entre le prix des céréales fourragères dans la région désignée et leur prix en dehors de cette région. Le gouvernement s'est engagé à maintenir ce lien par une formule que nous espérons pouvoir annoncer avant le 1^{er} août, soit au début de la nouvelle campagne. Ceci est important pour maintenir un bon équilibre concurrentiel entre les différentes régions du pays.

Pour répondre à la question directe du député, je dirai que ces quelques dernières années, la politique de la Commission du blé a été de fixer le prix de l'orge canadienne par rapport au grain américain et, en général, le prix était de \$5 la tonne de moins que le maïs américain, bien qu'à l'occasion, il s'établisse à \$3.50 la tonne en dessous de celui du maïs américain.

• (2220)

LA CAPITALE NATIONALE—L'ACHAT DE L'ÉDIFICE DE
L'ACADÉMIE DE LASALLE

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur le président, le 20 mars dernier, je demandais au gouvernement et, en particulier, au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), si l'édifice historique de l'Académie

[M. Gleave.]

de La Salle, situé dans ma circonscription, avait été acheté par le gouvernement fédéral et, dans ce cas, dans quel but?

Nous avons appris depuis que le gouvernement a acheté l'édifice en cause et qu'il procédera aux travaux de réfection avec l'intention de le préserver, en vieillissant l'extérieur, c'est-à-dire en lui donnant son «habit» d'antan et en modernisant l'intérieur afin d'y aménager le ministère des Affaires urbaines. Tous les résidents de la capitale nationale, monsieur le président, se réjouissent de la nouvelle à l'effet que l'édifice sera rénové et conservé.

Cette acquisition, par le gouvernement fédéral, est sans aucun doute le résultat d'une sage décision et fait contraste, dans l'esprit de plusieurs, avec le sort qui fut réservé au couvent de la rue Rideau. Nous sommes tous conscients des grands changements que subissent nos centres urbains; nul ne conteste que le réaménagement de nos vieux secteurs urbains est nécessaire dans un monde moderne. Malheureusement, notre soif insatiable de moderne menace plusieurs vieux édifices à l'avantage de plus gros, de plus modernes et souvent de plus payants. Parfois, ces édifices en forme de boîtes à savon n'ont que la prétention d'être plus laids que d'autres et ils sont parfois stériles dans leur conception.

De toute façon, monsieur le président, l'achat de l'académie de La Salle par le gouvernement fédéral cadre bien dans le programme de rénovation de l'ouest de la basse-ville; ce programme connu sous l'étiquette de Centre Rideau fait partie de la phase II d'un projet d'ensemble complémentaire qui sera sans doute la contrepartie de travaux similaires qui s'effectuent présentement dans notre ville sœur, Hull.

L'objet de mon intervention, monsieur le président, c'est non seulement de reconnaître le bien-fondé de cet achat, mais aussi de souligner l'importance que le nom de La Salle a eu pour des générations de Canadiens autant francophones qu'anglophones dans la région d'Ottawa et de suggérer au gouvernement de conserver à cet édifice le nom de La Salle.

Construit en 1852 par l'évêque d'Ottawa pour abriter le collège de Bytown, la future université d'Ottawa est devenu un hôtel en 1856, a abrité une partie du 100^e Régiment de la Reine durant la guerre des Fénians et a ensuite été louée par la Commission des Écoles séparées d'Ottawa, pour servir d'école à la paroisse Notre-Dame d'Ottawa. Les Frères des Écoles Chrétiennes y enseignaient depuis 1870; finalement, en 1889, ils se portèrent acquéreurs de l'édifice et ils y dispensèrent une éducation chrétienne et française jusqu'en 1971.

En effet, monsieur le président, depuis plus de 100 ans, les Frères des Écoles Chrétiennes dispensaient une éducation de qualité et l'élève recevait une sérieuse formation religieuse et académique. A titre d'ancien de cette institution, monsieur le président, je dois dire que c'est avec une grande nostalgie que je l'ai vu disparaître tout en s'intégrant au système d'écoles secondaires publiques françaises d'Ontario.

Nous nous réjouissons tout de même à la nouvelle que l'édifice restera, et je pense, monsieur le président, que j'exprime le vœu de tous les gens d'Ottawa, de tous les anciens de l'Académie, de tous les francophones et anglophones d'Ottawa et de Hull, qui connaissent cet édifice sous le nom de La Salle. Je pense bien que je me fais leur interprète en demandant au gouvernement de bien vouloir songer sérieusement à conserver à cet édifice le nom de La Salle.